



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-septième (47^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 30 janvier 2017, à 16 h, à la salle André-Surprenant (C300-B).

Présents : Mme Line Boucher

M. Paul Calce

M. Marc-André Durand Mme Sophie Filiatrault M. Nicolas Fournier Mme Brenda Gareau Mme Anne-Marie Girard Mme Nadine Le Gal Mme Patricia Tremblay M. Pierre-Luc Tremblay Mme Fanny Trépanier

Mme Alarica-Jade Lalonde-Blondin

Mme Josée Longchamp Mme Mélanie Laroche

Excusés: M. Michael Averill

Mme Stéphanie Gareau Mme Ginette Perron Mme Julie Paquette

Invités: Mmes Annie Lapointe et Sandra McKale, Centre collégial de Mont-

Laurier

Mmes Diane Aitken et Johanne Courte, Centre collégial de Mont-

Tremblant

M. Danis Lambert et Mme Chantal Arsenault, enseignants

Techniques de génie mécanique

Mme Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires

corporatives

M. Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles Mme Chantal Henri, directrice des ressources humaines. Le président souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration et aux invités. Il désire souligner l'arrivée de 5 nouvelles administratrices, dont 3 personnes nommées par la ministre et deux étudiantes. Le président propose une permutation à l'ordre du jour, soit de passer directement au point 06 et de revenir à la fin aux points 02 à 05, afin de pouvoir libérer les enseignants qui présentent les modifications de programmes et également d'avoir terminé la séance pour 18 h 30, afin d'assister au souper annuel du conseil d'administration. Il procède donc à la lecture de l'ordre du jour avec les modifications proposées :

04.04.01 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

04.04.01	Adoption de l'ordre du jour
04.03.02	Rapport de la commission des études
04.04.05	Résolution – Modification au programme Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Laurier
04.04.06	Résolution – Modification au programme Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Tremblant
04.04.07	Résolution – Modification au programme Techniques de Génie mécanique
04.04.08	Résolution – Nomination de membres à la commission des études 2016-2017
04.04.09	Résolution – Adoption des calendriers scolaires 2017-2018
04.04.10	Résolution -Modification du règlement no 3 – Droits de toute autre nature
04.04.11	Résolution – Modification du règlement no 17 – Droits afférents au service d'enseignement
04.04.12	Résolution - Budget de fonctionnement révisé 2016-2017
04.04.13	Résolution – Adoption de la <i>Politique institutionnelle relative au développement durable</i>
04.04.14	Résolution – Adoption de la Politique institutionnelle de toponymie
04.04.15	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 novembre 2016
04.04.16	Suites au procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2016
04.04.17	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 21 octobre, 17 novembre et 2 décembre 2016
04.04.18	Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
04.04.19	Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 7 et 19)
04.04.20	Informations:
04.04.21	Levée de la séance.

Mme Brenda Gareau, appuyée par Mme Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suggérées ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.02 Rapport de la commission des études

M. Nicolas Fournier a déposé les rapports de la commission des études des séances tenues les 14 décembre 2016 et 18 janvier 2017. Toutefois, comme M. Fournier n'a pas encore terminé de dispenser son cours, Mme Patricia Tremblay expose sommairement les informations discutées et les avis donnés lors de ces séances. Elle mentionne que le 14 décembre, la commission des études a émis un avis défavorable pour les modifications des règlements nos 3 et 17, et que les modifications de programmes qui seront présentées ce soir ont reçu un avis favorable. Lors de la séance tenue le 18 janvier 2017, la Politique institutionnelle de recherche avec des humains a reçu un avis favorable.

04.04.03 Résolution – Modification au programme Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Laurier (CCML)

Mme Sandra McKale, accompagnée de Mme Annie Lapointe, présentent les modifications apportées au programme et à la grille de cours du programme Sciences humaines en visioconférence, à partir du Centre collégial de Mont-Laurier.

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), un comité d'élaboration du programme de Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Laurier (CCML) a œuvré à l'actualisation et à l'amélioration du programme.

CONSIDÉRANT que les résultats de cette évaluation témoignent que le programme de Sciences humaines du CCML offre un enseignement de qualité aux étudiants de la région dans un environnement convivial et caractérisé par la proximité des échanges avec le personnel et le corps enseignant.

CONSIDÉRANT que les huit critères suivants ont façonné le processus d'évaluation:

Pertinence, Cohérence, Valeur des méthodes pédagogiques, Fiabilité des méthodes d'évaluation des apprentissages, Valeur de l'encadrement des étudiants, Qualité de la

gestion du programme, Adéquation des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'Efficacité du programme.

CONSIDÉRANT que le CCML offre deux profils de formation, soit un profil avec mathématiques ou un profil individu et société.

CONSIDÉRANT que les deux profils de formation ont été actualisés à la lumière des constats apparaissant au rapport d'évaluation du programme, et qu'une nouvelle grille de cours a été élaborée au cahier programme par le comité de révision.

CONSIDÉRANT les modifications apportées au programme Sciences humaines offert au CCML et que celles-ci ont été présentées à la commission des études qui a émis un avis favorable.

CONSIDÉRANT que le programme actualisé en Sciences humaines offert au CCML est présenté aux membres du conseil d'administration par des enseignants qui ont participé aux travaux visant l'actualisation du programme.

Mme Brenda Gareau, appuyée par Mme Line Boucher, propose :

« d'approuver les modifications apportées au programme actualisé Sciences humaines du Centre collégial de Mont-Laurier (CCML), tel qu'il a été présenté par un membre du comité d'élaboration aux membres du conseil d'administration ».

C.A. 26 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

En réponse à la question posée sur l'équivalence du programme Sciences humaines offert à chacun des campus, la directrice générale répond que des mécanismes sont en place afin de pouvoir mesurer leur équivalence et qu'un retour sera fait sur ce point ultérieurement. Mme Le Gal souligne la qualité du travail effectué par toute l'équipe qui oeuvre depuis quelques années à l'évaluation et à la révision de ce programme.

04.04.04 Résolution – Modification au programme Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT)

Mmes Johanne Courte et Diane Aitken sont présentes par vidéoconférence, du Centre collégial de Mont-Tremblant, pour présenter les principales modifications apportées à ce programme.

CONSIDÉRANT qu'en 2014, cinq ans après l'implantation du Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT), le programme de Sciences humaines a fait l'objet d'une évaluation conformément à la Politique institutionnelle des programmes (PIEP) du Cégep de Saint-Jérôme.

CONSIDÉRANT que les résultats de cette évaluation témoignent que le programme de Sciences humaines offert au CCMT satisfait les motifs de son implantation qui sont : de permettre aux étudiants de la région de Mont-Tremblant de poursuivre des études postsecondaires, d'offrir une éducation collégiale de qualité et d'offrir un DEC permettant d'accéder à des programmes universitaires.

CONSIDÉRANT que les huit critères suivants ont façonné le processus d'évaluation :

Pertinence, Cohérence, Valeur des méthodes pédagogiques, Fiabilité des méthodes d'évaluation des apprentissages, Valeur de l'encadrement des étudiants, Qualité de la gestion du programme, Adéquation des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'Efficacité du programme.

CONSIDÉRANT que le CCMT offre deux profils de formation, soit un profil général avec mathématiques et un profil individu et société.

CONSIDÉRANT que les deux profils de formation ont été actualisés à la lumière des constats apparaissant au rapport d'évaluation du programme, et qu'une nouvelle grille de cours a été élaborée au cahier programme par le comité de révision.

CONSIDÉRANT les modifications apportées au programme Sciences humaines offert au CCMT et que celles-ci ont été présentées à la commission des études qui a émis un avis favorable.

CONSIDÉRANT que le programme actualisé en Sciences humaines offert au CCMT est présenté par des enseignants faisant partie de la révision aux membres du conseil d'administration.

M. Paul Calce, appuyé par Mme Anne-Marie Girard, propose :

« d'approuver les modifications proposées au programme Sciences humaines offert au Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT), suite aux travaux d'évaluation et d'actualisation du programme tels que ces modifications ont été présentées aux membres du conseil d'administration ».

C.A. 27 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Le Gal félicite l'équipe de travail qui œuvre à l'actualisation de ce programme.

Une question est posée à savoir si les programmes offerts dans nos campus permettent d'émettre un diplôme équivalent d'un centre à l'autre. Mme Patricia Tremblay y répondra à une séance ultérieure.

04.04.05 Résolution – Modification au programme Techniques de Génie mécanique

M. Danis Lambert et Mme Chantal Arsenault, enseignants, présentent les modifications apportées à ce programme et rappelle que suite à l'ajout d'un stage en fin de parcours, certains cours ont connu des retranchements.

CONSIDÉRANT que le programme Techniques de génie mécanique a fait l'objet d'une évaluation et qu'un rapport contenant des recommandations a été émis, en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP).

CONSIDÉRANT que des travaux menant à la révision de la version locale du programme ont été complétés.

CONSIDÉRANT que les cinq principes suivants ont été utilisés pour assurer l'actualisation du programme Techniques de génie mécanique qui soit de qualité : Pertinence, Cohérence, Polyvalence, Applicabilité et Réussite.

CONSIDÉRANT que le programme Techniques de génie mécanique révisé comprend les composantes de la version locale du programme et présente le profil de sortie, le logigramme de compétences, la grille de cours ainsi que la matrice des compétences du programme.

CONSIDÉRANT que le programme actualisé a été présenté à la commission des études qui a émis un avis favorable.

CONSIDÉRANT que le programme actualisé est présenté par des enseignants faisant partie de la révision aux membres du conseil d'administration.

Mme Brenda Gareau, appuyée par Mme Alarica-Jade Lalonde Blondin, propose :

« d'approuver les modifications apportées au programme Techniques de génie mécanique, suite aux travaux d'évaluation et d'actualisation effectués, telles que ces modifications ont été présentées aux membres du conseil d'administration ».

C.A. 28 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Le Gal réitère les mots de félicitations émis lors des présentations subséquentes et remercie l'équipe qui a participé à la révision de ce programme.

04.04.06 Résolution – Nomination de membres à la commission des études 2016-2017

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des changements quant aux membres faisant partie de la commission des études et qu'il y a lieu de modifier la liste des membres afin que les deux nouveaux membres y apparaissent :

- Mme Joanick St-Pierre-Alain, étudiante provenant du secteur technique et
- Mme Annie Lapointe, en remplacement de Mme Monique Laprise.

CONSIDÉRANT que la nouvelle liste présentée pour adoption comprend le nom des membres qui formeront la commission des études pour le reste de l'année 2016-2017.

M. Nicolas Fournier, appuyé par Mme Mélanie Laroche, propose :

« de nommer Mme Joanick St-Pierre-Alain, étudiante provenant du secteur technique, et Mme Annie Lapointe, directrice des études adjointe en remplacement de Mme Monique Laprise, à titre de membres de la commission des études 2016-2017 ».

C.A. 29 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.07 Résolution – Adoption des calendriers scolaires 2017-2018

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires 2017-2018 sont présentés par la directrice des études aux membres du conseil d'administration pour adoption.

CONSIDÉRANT que ces calendriers respectent le Règlement sur le régime des études collégiales.

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires des différentes sessions de l'année scolaire 2017-2018 du Cégep de Saint-Jérôme et de ses centres collégiaux ont reçu un avis favorable de la part de la commission des études.

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires 2017-2018 proposés respectent la *Politique du calendrier scolaire*.

Mme Alarica-Jade Lalonde-Blondin, appuyée par Mme Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter les calendriers scolaires 2017-2018 du Cégep de Saint-Jérôme, du Centre collégial de Mont-Tremblant et du Centre collégial de Mont-Laurier, tels qu'ils ont été présentés par la directrice des études, en conformité avec le Règlement sur le régime des études collégiales et la Politique du calendrier scolaire ».

C.A. 30 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.08 Résolution - Modification du règlement no 3 - *Droits de toute autre nature*

Mme Patricia Tremblay rappelle la position de principe prise par la commission des études qui a émis un avis défavorable à l'indexation des droits de toute autre nature, laquelle représente une hausse de 1,23 \$ par session. Ces frais couvrent des activités offertes par la vie étudiante telle que l'accueil des étudiants, certaines activités communautaires, des services sociaux et psychologiques offerts au Collège et aux résidences. M. Pierre-Luc Tremblay rappelle la position du conseil d'administration lors de la décision d'indexer ces droits. L'indexation est plus équitable pour l'ensemble des étudiants et plus facile à gérer que le gel pour quelques voir plusieurs années et ensuite d'apporter une hausse majeure. Ce règlement sera revu en profondeur en 2018. Il mentionne que ce sera alors une occasion de tenir une réflexion plus large par rapport à ces frais. Mme Le Gal mentionne qu'en 2013, le Collège se situait en tête de peloton pour ces frais, mais que maintenant, il se situe en deçà de la moyenne provinciale. La modification proposée aujourd'hui est en lien et en continuité avec la décision prise par le conseil d'administration en 2013.

CONSIDÉRANT que les modifications proposées au Règlement numéro 3 sur les *Droits* de toute autre nature sont soumises pour approbation aux membres du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que ces modifications ont été soumises à la commission des études qui a émis un avis défavorable.

CONSIDÉRANT que ces modifications sont justifiées par la Direction des études et ont lieu afin d'harmoniser ce règlement avec le règlement no 17 sur les *Droits afférents aux services d'enseignement*.

Mme Brenda Gareau, appuyée par M. Paul Calce, propose :

« d'adopter les modifications proposées au Règlement numéro 3 - *Droits de toute autre nature* du Cégep de Saint-Jérôme, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études ».

C.A. 31 (2016-2017)

Le vote secret est demandé par Mme Alarica-Jade Lalonde-Blondin. Mme Diane Bournival agit à titre de scrutatrice. Le résultat du vote est : 10 voix en faveur, 3 contre et une abstention.

La proposition est adoptée à la majorité.

04.04.09 Résolution – Modification du règlement no 17 – *Droits afférents au service d'enseignement*

Le règlement no 17 portant sur les *droits afférents au service d'enseignement* est présenté par la directrice des études. Elle rappelle que ce sont des droits non universels, qui s'appliquent pour cours particuliers. Elle énumère les principaux changements, tels le retrait du frais de 20 \$ pour changement d'orientation, la modulation pour les dossiers et le suivi pédagogique requis pour la reconnaissance des acquis (RAC) offerte par la Direction de la formation continue, Services aux entreprises et International (FCSEI).

Une vérification sera faite pour le frais de 0,60\$ par copie dans le tableau. Des discussions portent sur les frais de 25\$ chargés pour la modification d'horaire en ligne, dans un cadre de conciliation travail-famille, pour les étudiants parents.

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 17 régit les droits afférents aux services d'enseignement et que ce règlement est conforme aux directives reçues de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT que les modifications proposées ont été présentées à la commission des études qui a émis un avis défavorable.

CONSIDÉRANT les justifications des modifications proposées.

CONSIDÉRANT qu'il est requis par la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* et le règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement de transmettre au Ministère une copie du règlement modifié suite à leur adoption par le conseil d'administration de l'établissement.

Mme Anne-Marie Girard, appuyée par Mme Line Boucher, propose :

« d'approuver les modifications proposées au Règlement numéro 17 *Droits afférents aux services d'enseignement,* telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études ».

C.A. 32 (2016-2017)

Le vote secret est demandé par quelques membres du conseil. Mme Diane Bournival agit à titre de scrutatrice. Le résultat du vote est : 10 voix en faveur, 2 voix contre et 2 abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité.

04.04.10 Information - Budget de fonctionnement révisé 2016-2017

Mme Nadine Le Gal mentionne que le processus de révision budgétaire entrepris à la fin de l'automne 2016 a été complété et que les résultats provisoires se traduisent par un budget équilibré. Un suivi sera effectué lors de la prochaine séance, car la directrice des finances est actuellement absente jusqu'à la fin du mois de février.

04.04.11 Résolution – Adoption de la *Politique institutionnelle relative au développement durable*

M. Stéphane Marcoux et Mme Diane Bournival présentent la Politique institutionnelle relative au développement durable. M Marcoux mentionne qu'un comité est formé et il élabore actuellement un plan d'action afin d'établir des priorités et actions pour les prochains mois.

CONSIDÉRANT que la rédaction de la *Politique institutionnelle relative au développement durable* s'inscrit dans la démarche effectuée, en 2014, par le Cégep de Saint-Jérôme en vue de l'adoption de son nouveau plan stratégique 2014-2019.

CONSIDÉRANT la volonté de développer une conscience de l'impact des choix et d'encourager des initiatives favorables au développement durable au sein de la communauté collégiale.

CONSIDÉRANT que la présente politique a été présentée, pour information, auprès de différentes instances, dont l'association locale des cadres, la rencontre des coordonnateurs de départements et de programme et le comité exécutif.

CONSIDÉRANT que cette politique est présentée par le président du comité du développement durable, M. Stéphane Marcoux, et par Mme Diane Bournival pour approbation par les membres du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que cette politique remplacera la *Politique sur l'éducation relative à l'environnement et au développement durable*, qui sera abrogée, car rendue désuète.

M. Marc-André Durand, appuyé par M. Nicolas Fournier, propose :

« D'adopter la *Politique institutionnelle relative au développement durable* du Cégep de Saint-Jérôme, telle quelle qu'elle a été présentée et d'abroger la *Politique sur l'éducation relative à l'environnement et au développement durable* ».

C.A. 33 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.12 Résolution – Adoption de la *Politique institutionnelle de toponymie*

Mme Diane Bournival présente la *Politique institutionnelle de toponymie* qui a été rédigée suite à la réception de demandes de désignation relatives à des fins honorifiques ou philanthropiques.

CONSIDÉRANT que la rédaction de cette Politique institutionnelle de toponymie vise à permettre au Collège d'honorer la mémoire de personnes dont les réalisations sont exceptionnelles ou de reconnaître l'apport de donateurs et de partenaires.

CONSIDÉRANT que cette politique permet de :

- définir des critères, le processus et les règles d'écriture pour une désignation;
- diffuser les critères de sélection pour la désignation toponymique;
- servir de cadre de référence, lors de la sollicitation de partenaires;
- faciliter l'analyse des demandes relatives à la toponymie;
- établir des normes pour un traitement équitable des demandes.

CONSIDÉRANT que la présente politique a été présentée auprès de différentes instances, dont le comité de direction, le comité exécutif, l'association locale des cadres et la Rencontre des coordonnateurs de départements et de programmes (RCDP).

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permettra la création du comité de toponymie qui sera impliqué, entre autres, lors de chaque demande de désignation toponymique.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration sera l'instance décisionnelle et aura la responsabilité de trancher lors de litige pouvant survenir en matière de toponymie.

CONSIDÉRANT que cette politique a été présentée aux membres du comité exécutif qui ont recommandé aux membres du comité exécutif de l'adopter.

Plusieurs commentaires ont été émis au regard des désignations à des fins philanthropiques et des inquiétudes formulées quant à un risque de marchandisation de l'éducation.

Mme Mélanie Laroche, appuyée par M. Paul Calce, propose :

« d'approuver la *Politique institutionnelle de toponymie* telle qu'elle a été présentée par la coordonnatrice du Service des affaires corporatives ».

C.A. 34 (2016-2017)

Une demande de vote à main levée est formulée. Mme Diane Bournival agit à titre de scrutatrice. Le résultat du vote est : 7 voix en faveur. 5 voix contre et 2 abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité.

04.03.13 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 novembre 2016

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procèsverbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

Mme Sophie Filiatrault, appuyée par Mme Patricia Tremblay, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 novembre 2016, tel qu'il a été présenté ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

04.03.14 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2016

Aucun suivi particulier n'est apporté à ce procès-verbal, à l'exception du fait que la ministre avait mentionné qu'elle procéderait à la nomination de membres du conseil. Le Collège a donc reçu 3 nominations ministérielles attendues à la fin de l'année 2016.

04.04.15 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 21 octobre, 17 novembre et 2 décembre 2016

Des précisions sont demandées concernant le droit de premier refus qu'avait le Collège advenant la vente du Pavillon I. En réponse, il est mentionné que le Collège, ne s'étant pas prévalu de ce droit, l'immeuble a été vendu. Le Collège aura dorénavant un nouveau locateur.

04.04.16 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études

❖Président

Le président mentionne qu'il a assisté, en début de semaine, à une rencontre qui se tenait au bureau de la directrice générale, avec les nouvelles administratrices ainsi que Mmes Le Gal et Bournival, qui fut très intéressante. Comme il était à Laval, le président y a assisté par l'intermédiaire de Skype. Cette rencontre avait pour but de présenter les outils permettant aux administrateurs de préparer les séances (atlas, site du Collège), de discuter brièvement des rôles et responsabilités des membres et surtout, de faire connaissance.

❖Directrice générale

M^{me} Le Gal informe les membres que suite à une initiative étudiante, une vigie aura lieu au Parc Antoine-Labelle ce soir, en soutien aux victimes de la fusillade survenue dimanche à la Mosquée de Québec. Les étudiantes administratrices invitent les membres et invités à y participer.

Une rencontre était prévue avec la ministre, la directrice du Centre collégial de Mont Tremblant et les partenaires ainsi que la directrice générale, mais elle a été reportée puisque tous les ministres se sont rendus à l'Assemblée nationale, suite à l'événement malheureux survenu à la Mosquée de Québec.

Plusieurs échanges et pourparlers ont lieu avec la Ville de Saint-Jérôme pour des dossiers spécifiques et le Collège participe à plusieurs rencontres, dont celles relatives à la revitalisation du quartier des arts et de la culture

Les différentes consultations qui auront lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan décennal des infrastructures débuteront cette semaine. Un suivi sera effectué lors de la prochaine séance.

❖Directrice des études

Comme il reste peu de temps à la rencontre, la directrice des études sélectionne les trois principaux sujets plusieurs, au niveau de la représentation, M^{me} Tremblay a été nommée administratrice au conseil d'administration d'Éclipse, un OBNL œuvrant en réinsertion sociale et également à celui de la COOPSCO des Laurentides. La directrice des études siégera également au Comité sur la persévérance scolaire de la CSRDN et elle a rencontré M. Sébastien Tardif, directeur adjoint à la réussite et aux TI (continuum d'études, de services et de collaboration SEC-COL)

La directrice des études poursuit son intégration au Collège et son appropriation de poste. Elle a participé à l'accueil du personnel à Saint-Jérôme, Mont-Laurier et Mont-Tremblant. M^{me} Tremblay a assisté aux rencontres du comité Réussite, de la PIEA, de la PIEP et à celles du développement durable. Les rencontres départementales/services/partenaires se sont poursuivies avec TAB, la bibliothèque, la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme. En terminant, la directrice des études a assisté à des conférences téléphoniques portant sur les changements de préalables en mathématiques qui seront requis dans les programmes techniques.

04.04.17 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 7 et 19)

Le président dépose un avis de motion relativement à la modification prochaine des règlements nos 7 et 19, qui seront présentées au cours des prochaines séances.

04.04.18 Informations

Aucune information n'est partagée.

04.04.19 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Mme Brenda Gareau, appuyée par Mme Sophie Filiatrault, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 18 h 43.

Pierre-Luc Tremblay Président Diane Bournival Coordonnatrice - Service des affaires corporatives